

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 janvier 2021

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 3797)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 2392

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 44

À l'alinéa 3, substituer au mot :

« deux »

par le mot :

« six ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Limiter la fermeture des lieux de culte à deux mois est tout simplement inefficace. Il convient de l'étendre à six mois.